

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 24 JUIN 2019***RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**II - Commission des territoires***N° 2019_06_CD_0060***Rapporteur : Monsieur Gilles Groussard***DÉLIBÉRATION****Objet : 1 - ETRE UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE ATTENTIF AUX DÉMUNIS OU FRAGILISÉS
1.3 - Insertion et lutte contre la précarité
Bilan du dispositif rénové Revenu de solidarité active (RSA)**

Présents : Christian Gillet, Marie-Pierre Martin, Gilles Grimaud, Marie-Josèphe Hamard, Jean-Pierre Chavassieux, Florence Dabin, Philippe Chalopin, Régine Brichet, Jean-Paul Boisneau, Françoise Damas, Gilles Groussard, Frédérique Drouet d'Aubigny, Gilles Leroy, Marie-Paule Chesneau, Guy Bertin, Véronique Goukassow, Hervé Martin, Fatimata Amy, Grégory Blanc, Sophie Foucher-Maillard, Jean-Paul Pavillon, Jocelyne Martin, Jean-Luc Rotureau, Patrice Brault, Aline Bray, Bruno Cheptou, Marie-Hélène Chouteau, Myriam Dubois-Besson, François Gernigon, Brigitte Guglielmi, Laurent Hamon, Véronique Maillet, Maryvonne Martin, Nooruddine Muhammad, Françoise Pagerit, Gilles Piton, Jean-Luc Poidevineau, Marie-France Renou, Didier Roisé, Marie Seyeux, Isabel Volant

Absent excusé : Alain Maingot pouvoir à Marie-Paule Chesneau

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales
et notamment sa troisième partie consacrée aux Départements,

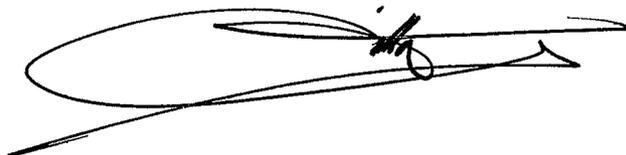
Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil départemental,

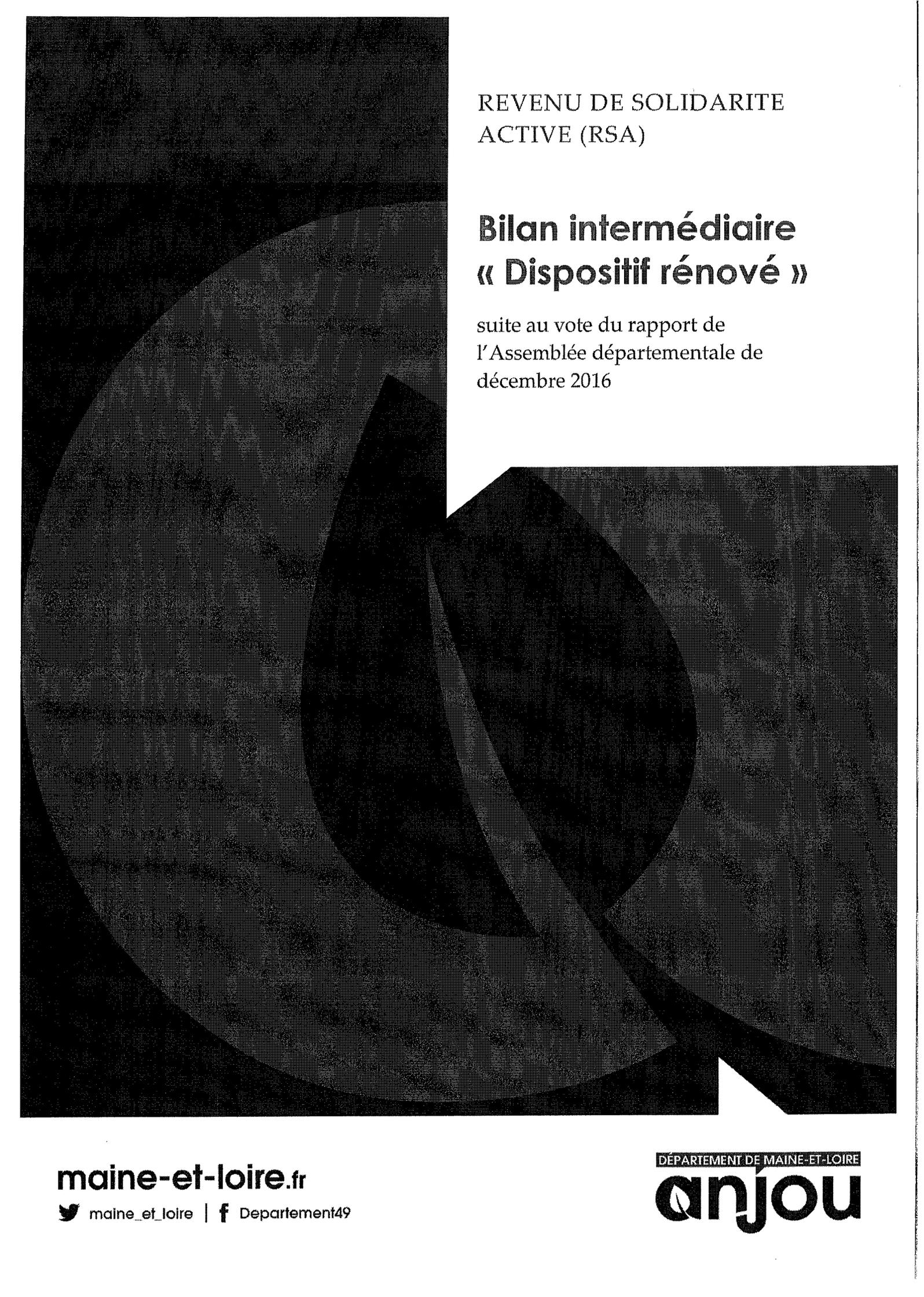
Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- réaffirme l'ensemble des mesures adoptées en 2016 ;
- se prononce favorablement sur la poursuite du déploiement de ce dispositif en adoptant notamment les préconisations suivantes, sachant qu'un ajustement des dispositions départementales, en accord avec les principes du plan pauvreté, sera nécessaire :
 - l'adaptation des supports de communication afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre ;
 - le développement d'un système d'information partagée et dématérialisée déjà amorcé afin de moderniser et fluidifier les procédures de gestion et de suivi des parcours des bénéficiaires, moyen indispensable pour la réalisation de l'ensemble des objectifs ;

- la généralisation de la procédure de recouvrement amiable afin de réduire le nombre de dépôts de plainte et accélérer le recouvrement des indus.

**Le Président du Conseil départemental
Christian GILLET**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned below the printed name and title.



REVENU DE SOLIDARITE
ACTIVE (RSA)

Bilan intermédiaire « Dispositif rénové »

suite au vote du rapport de
l'Assemblée départementale de
décembre 2016

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Préambule

Lors de l'Assemblée départementale de décembre 2016, a été adopté le rapport relatif au « dispositif rénové pour l'accès au juste droit des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ».

Plusieurs mesures ont ainsi été décidées afin de tendre vers une maîtrise du budget affecté à cette allocation et une responsabilisation de chaque bénéficiaire du RSA.

Ce rapport s'inscrivait également dans le cadre d'une politique volontariste du Département visant à prioriser le retour rapide vers l'emploi grâce à un parcours dynamique personnalisé.

Après deux années de mise en œuvre, un bilan vous est proposé afin de faire un point d'étape sur les nouvelles mesures adoptées avec, en introduction, une information sur l'évolution du nombre de bénéficiaires et du coût de l'allocation.

Afin d'en faciliter la lecture, le fil conducteur du rapport de décembre 2016 est repris.

ETAT DES LIEUX

Nombre de bénéficiaires

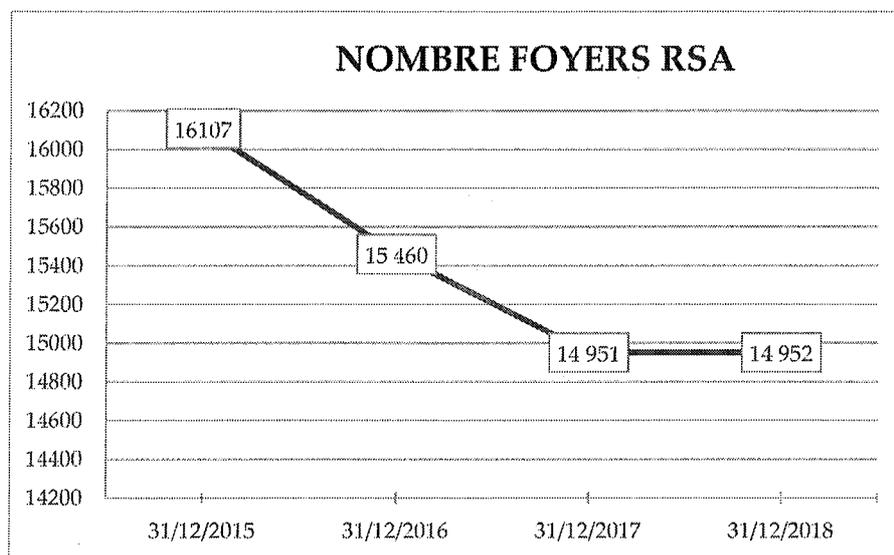
Pour rappel, il convient de distinguer 2 notions :

- La notion de foyers bénéficiaires du RSA correspond à un dossier immatriculé à la CAF ou à la MSA qui comprend l'allocataire identifié comme responsable du dossier, son conjoint et ses enfants éventuels
- La notion de bénéficiaires du RSA relevant d'un accompagnement correspond à l'allocataire et/ou son conjoint ayant une obligation d'accompagnement et de contractualisation

FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA

Au 31 décembre 2018, 14 952 foyers bénéficiaient du RSA en Maine-et-Loire soit une baisse de 7,17 % par rapport à fin 2015 (16 107 au 31/12/2015).

A titre comparatif, la diminution du nombre de foyers, au niveau national, est de l'ordre de - 4,04 % entre le 31/12/2015 et le 31/12/2018.

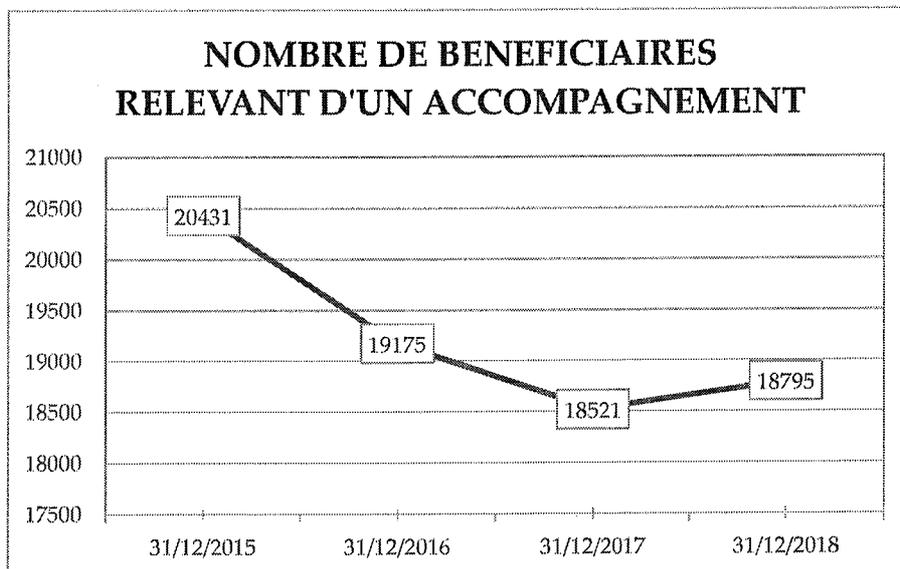


Source CNAF-CCMSA données consolidées

Partant de plus de 16 100 foyers à fin 2015, leur nombre a continuellement diminué. Il varie peu depuis ces 2 dernières années (+ 0,01 % entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018). A titre indicatif, au 31 mars 2019, il est de 14 491 (donnée non consolidée).

NOMBRE DE BRSA RELEVANT D'UN ACCOMPAGNEMENT

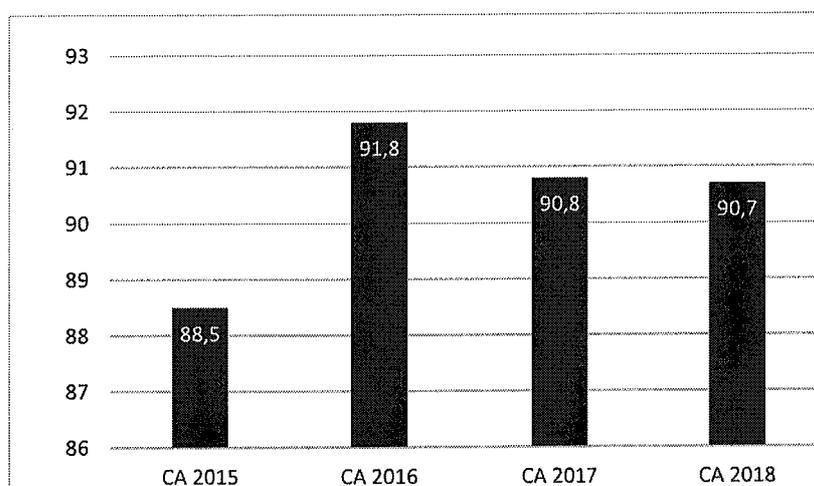
Au 31 décembre 2018, 18 795 bénéficiaires relevaient d'un accompagnement contre 20 431 au 31 décembre 2015 soit une baisse de 8 %. A noter que l'année 2015 correspond à un pic historique.



Source données Solis – Département de Maine-et-Loire

Coût de la dépense RSA

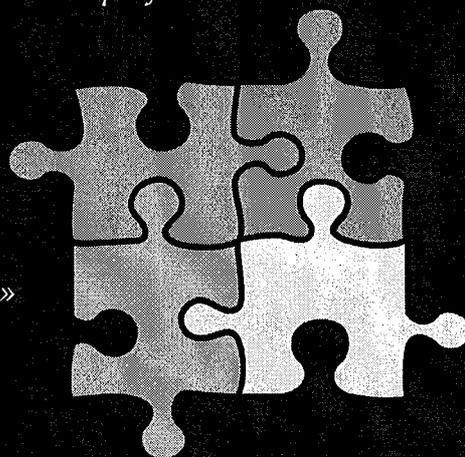
Après un budget en forte hausse en 2016, conséquence des revalorisations successives importantes du coût de l'allocation (2% par an sur 5 ans dans le cadre du précédent plan de lutte contre la pauvreté), les dépenses ont été contenues du fait notamment de la diminution du nombre de bénéficiaires, et la courbe a commencé à s'inverser en 2017 et 2018 pour se stabiliser à 90,6 millions d'euros. A titre indicatif, le budget prévisionnel de 2019 est fixé à 90 millions d'euros.



**POUR UNE ATTRIBUTION DU
JUSTE DROIT...**

*Information des
professionnels*

*Guide pratique
« droits et devoirs »*



Fiches thématiques

*Réunions d'informations
collectives des BRSA*

**« MIEUX INFORMER POUR MIEUX
RESPONSABILISER »**

La volonté du Département d'attribuer le juste droit et de maîtriser les risques d'indus s'est renforcée depuis 2016 en mettant notamment l'accent sur l'information des bénéficiaires et des professionnels.

L'INFORMATION DES BENEFICIAIRES RSA

Rappel des objectifs

- Mettre à disposition une information accessible et compréhensible par tous sur l'ensemble du territoire
- Faire connaître les droits et les devoirs pour responsabiliser le bénéficiaire
- Prévenir les indus et lutter contre le non recours
- Identifier le Département en tant que pilote du RSA

Comment ?

- Organiser des réunions d'informations collectives obligatoires sur les droits et devoirs pour tous les nouveaux entrants dans le dispositif
- Diffuser largement le guide du parcours RSA
- Distribuer des fiches pratiques thématiques

LES REUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES « DROITS ET DEVOIRS »

Constat au 31/12/18 (données année 2018)

	Département		PDS Centre Anjou		PDS Est Anjou		PDS Nord Anjou		PDS Ouest Anjou	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nbre convoqués	1706	34%	971	58%	302	18%	155	9%	278	16%
Total présents	1213	71%	722	74%	211	70%	93	60%	187	67%
Nbre procédure EPD	390	23%	185	19%	74	25%	55	35%	76	27%
Sorties du dispositif	103	6%	63	7%	17	5%	7	5%	15	6%

34 % des nouveaux entrants convoqués → **TAUX FAIBLE compte tenu du peu de recul, lancement récent de l'opération (oct. 2017), action à poursuivre**

71 % de bénéficiaires présents → **PARTICIPATION ELEVEE**

23 % de bénéficiaires absents → **PROCEDURE MANQUEMENT DECLENCHEE (15 % sanctionnés)**

Une animation partagée entre la direction de l'insertion et la direction de l'action sociale territoriale → **COLLABORATION DE TRAVAIL INTERESSANTE ET PERTINENTE**

Perspectives

L'optimisation des réunions d'informations collectives droits et devoirs

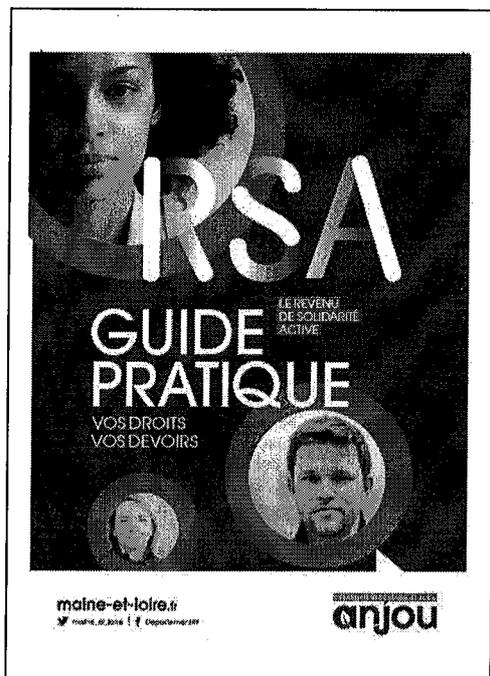
Sur la convocation :

- Améliorer les procédures pour convoquer la quasi-totalité des nouveaux entrants
- Rappeler la date de réunion par SMS pour augmenter le nombre de présents et réduire le nombre de sanctions

Sur l'animation de la réunion :

- Améliorer le support de diffusion de l'information en le rendant accessible à tous, plus attractif et adapté à un plus grand nombre → en réflexion le remplacement du diaporama diffusé lors de la réunion par une vidéo sous-titrée

LE GUIDE PRATIQUE « VOS DROITS VOS DEVOIRS »



Edition de 10 000
guides depuis 12/2017

- Mise à disposition aux guichets des organismes instructeurs MDS, CCAS...
- Distribution lors des réunions d'informations collectives droits et devoirs
- Diffusion sur le site internet du Département

Perspectives

L'amélioration du guide du parcours...

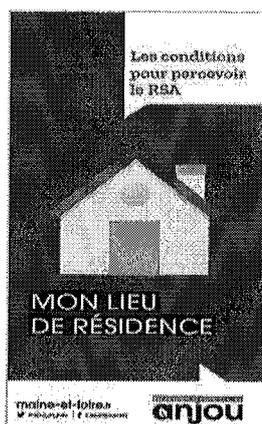
- Adapter le support pour capter les publics non francophones ou ayant des difficultés avec la compréhension des écrits → version avec pictogrammes...
- A partir des plateformes CAF/MSA, envisager un lien qui renvoie vers le site du Département ou prévoir le téléchargement direct du guide, à destination notamment des télé-demandeurs (procédure active depuis janvier 2018) qui ne bénéficient pas de l'information en face à face
- Evaluer la compréhension du message par un groupe de bénéficiaires du RSA dans un objectif de démarche participative

LES FICHES PRATIQUES THEMATIQUES

En 2018

Recensement des thématiques et conception des fiches

7 THEMATIQUES CIBLEES



ET...

- Les déclarations à la CAF/MSA
- Le RSA pour les travailleurs indépendants
 - Le suivi des obligations et l'équipe pluridisciplinaire départementale
 - Les indus, les recours et la fraude

Perspectives

Edition de 3 700 fiches/thème

Auprès des :

Distribution
au 2^{ème} semestre 2019

BENEFICIAIRES lors des réunions d'informations collectives et lors des rendez-vous avec les référents

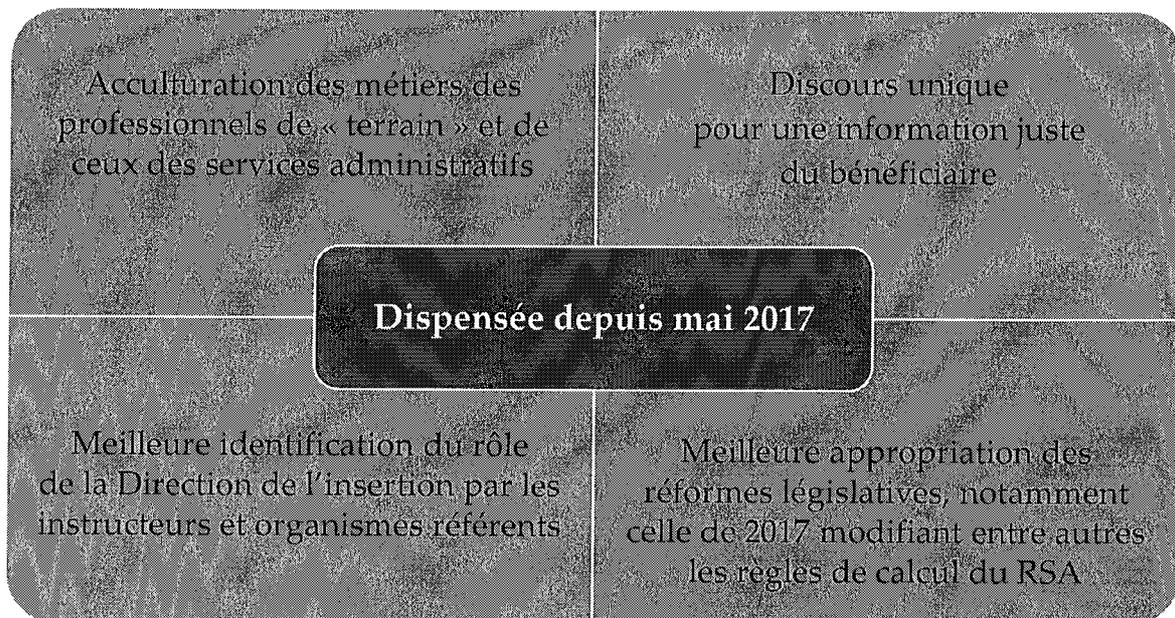
MDS mise à disposition dans les salles d'attente

INSTRUCTEURS ET REFERENTS (1 jeu complet pour chacun)

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

Rappel des objectifs

- Une maîtrise de la législation
- Une instruction de qualité pour une bonne gestion du droit
- Une qualité d'accompagnement tout au long du parcours



Comment ?

Deux types de sessions :

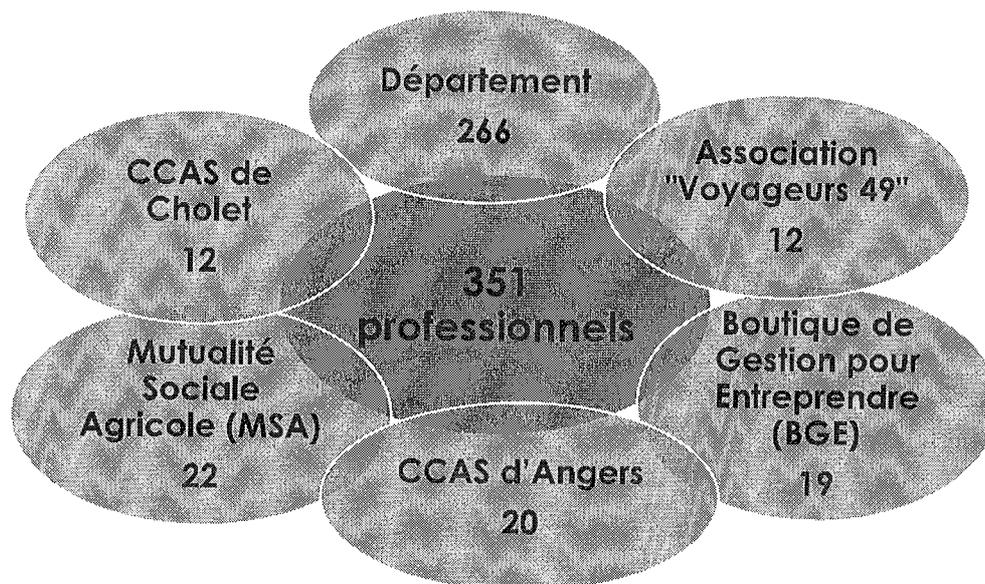
- Des réunions d'informations de base
- Des réunions d'informations thématiques

L'INFORMATION DE BASE

Pour quoi ?

- Rappel de la législation, des règles départementales, des grands principes du RSA
- Zoom sur les points de vigilance pour une instruction de qualité

Auprès de qui ?



Comment ?

- 351 participants
- 14 sessions dispensées depuis mai 2017 sur une ½ journée soit 25 professionnels en moyenne par session
- Proposée à chaque structure et programmée 2 fois/an pour les nouveaux professionnels
- Evaluée au travers d'un questionnaire de satisfaction (92 % d'ores et déjà satisfaits trouvant les sessions intéressantes, claires, complètes et appréciant pouvoir rencontrer les collaborateurs de la Direction de l'Insertion)

Perspectives

Optimiser ces temps d'information...

- Rencontrer les professionnels des agences Pôle Emploi et de France Horizon
- Proposer cette information à l'ensemble des professionnels des organismes conventionnés et acteurs de l'insertion
- Développer la mutualisation des informations avec celles délivrées par les organismes payeurs auprès de leurs professionnels afin d'harmoniser les discours
- Exploiter plus finement les questionnaires de satisfaction pour optimiser le contenu des informations dispensées et mieux répondre aux attentes des professionnels

LES INFORMATIONS THEMATIQUES

(à l'image des fiches pratiques thématiques pour les bénéficiaires)

5 THEMATIQUES PROPOSEES

La réforme des minima sociaux

La condition de résidence

La subsidiarité du RSA

La dérogation pour les étudiants

Les ressources à déclarer

Comment ?

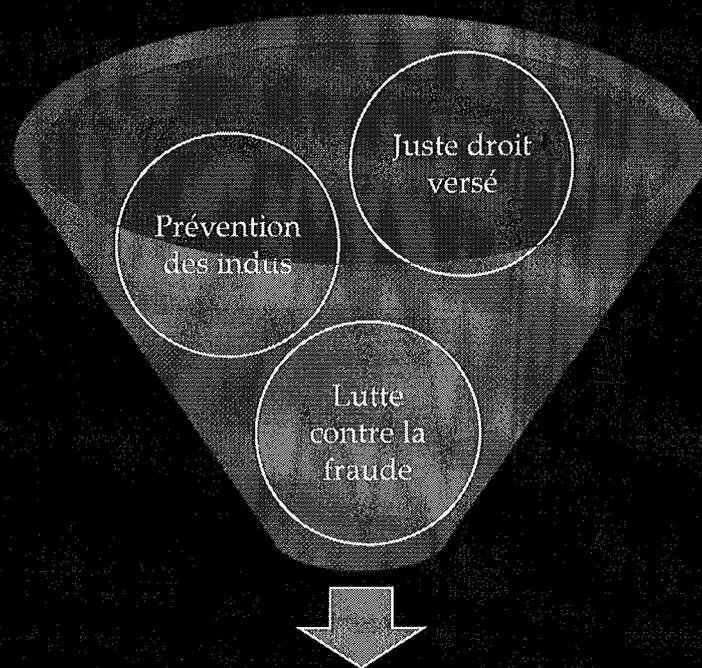
- 274 participants
- 14 sessions réalisées depuis septembre 2018 sur une ½ journée soit 20 professionnels en moyenne par session
- 1 session organisée tous les 15 jours
- Evaluée au travers d'un questionnaire de satisfaction

Perspectives

Développer ces temps forts et les adapter à la demande...

- 4 nouvelles thématiques en cours d'élaboration à dispenser au cours du 2^{ème} semestre 2019 :
 - La nationalité
 - L'activité indépendante
 - Le suivi des obligations et l'équipe pluridisciplinaire départementale
 - Les indus, les recours, la lutte contre la fraude
- Développer de nouvelles thématiques à la demande des professionnels et au regard des évolutions législatives
- Exploiter plus finement les questionnaires de satisfaction afin d'optimiser les contenus des informations dispensées et mieux répondre aux attentes des professionnels

POUR UNE ATTRIBUTION DU JUSTE DROIT...

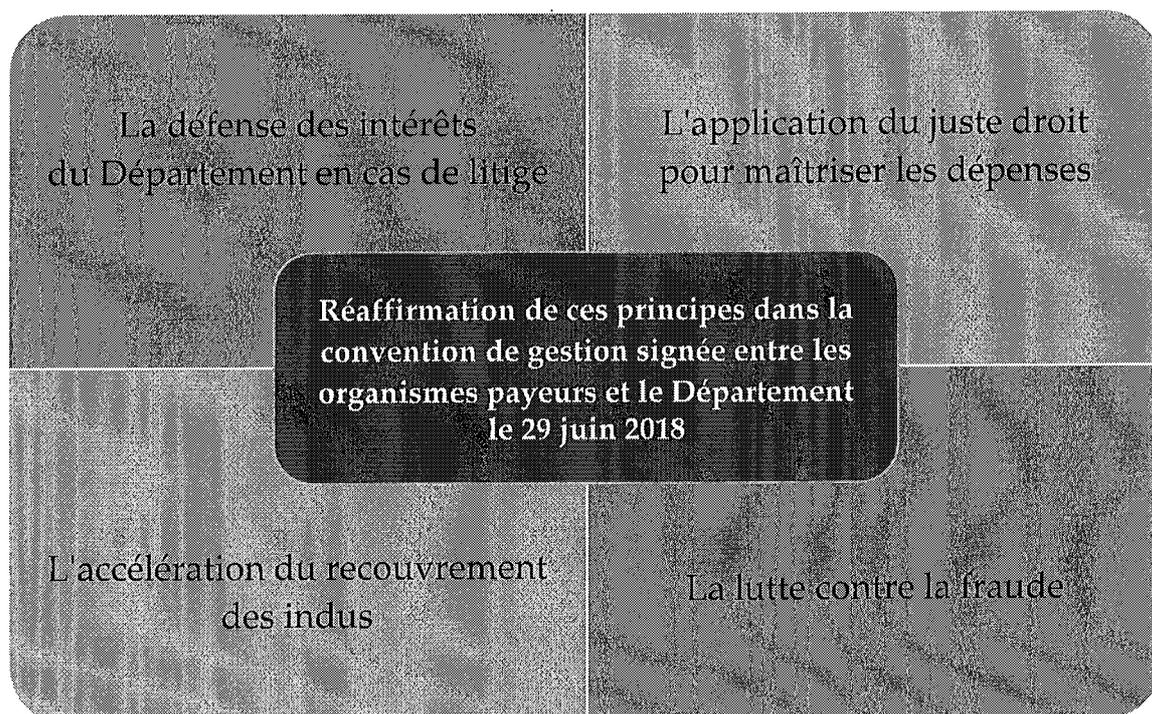


Dépense maîtrisée

« MIEUX GERER POUR MIEUX ATTRIBUER »

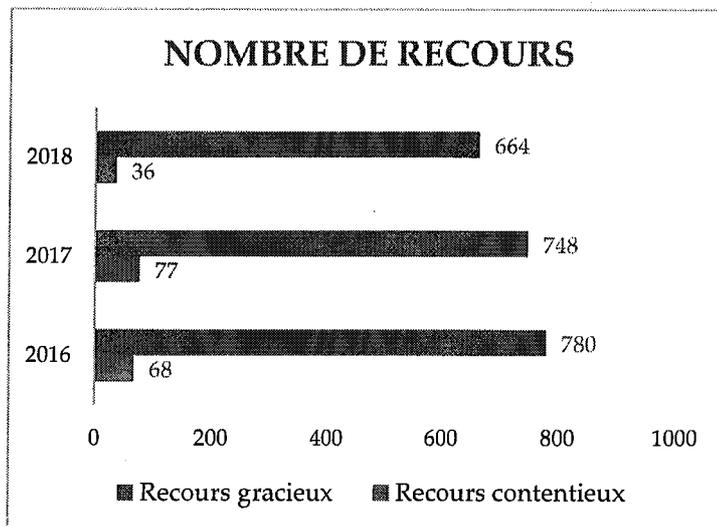
L'expertise, les compétences et les procédures mises en œuvre contribuent à la maîtrise des dépenses. Le travail engagé depuis l'instauration du RSA se poursuit en collaboration étroite avec les organismes payeurs.

UNE ATTRIBUTION DU RSA MAITRISEE ET CONTROLEE



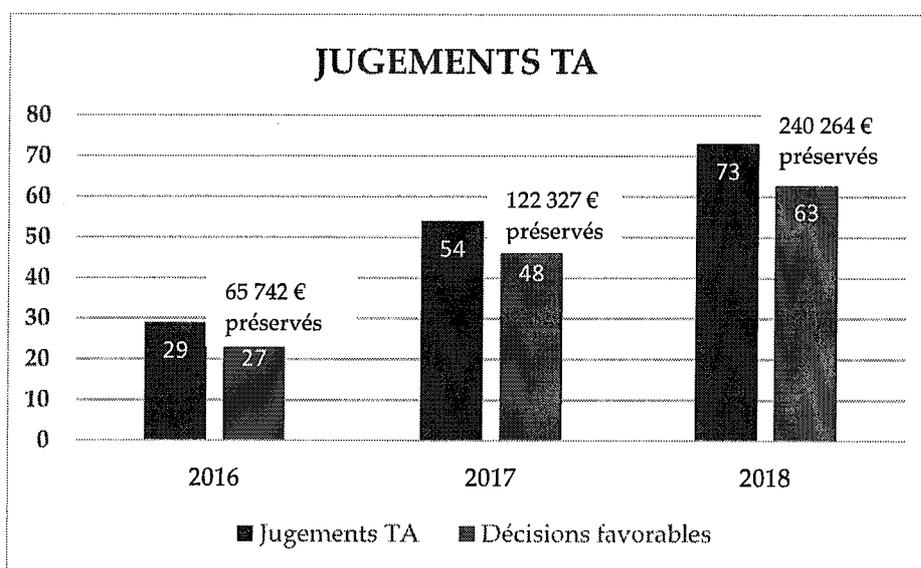
UNE GESTION RESPONSABLE DE L'ALLOCATION

Constat au 31/12/18



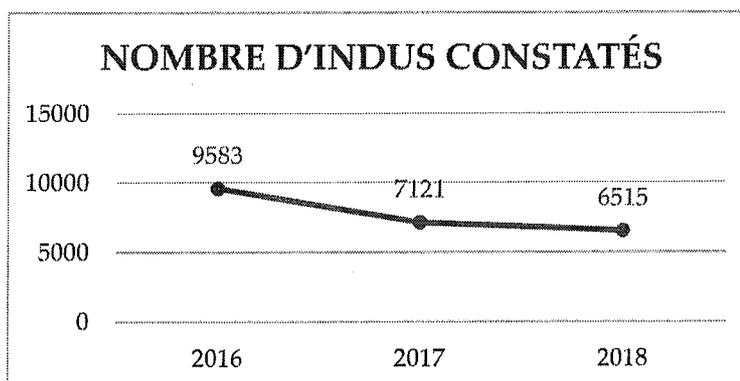
Source Département de Maine-et-Loire

- Une baisse générale du nombre de recours avec, pour le contentieux, une explication liée à la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire en avril 2018



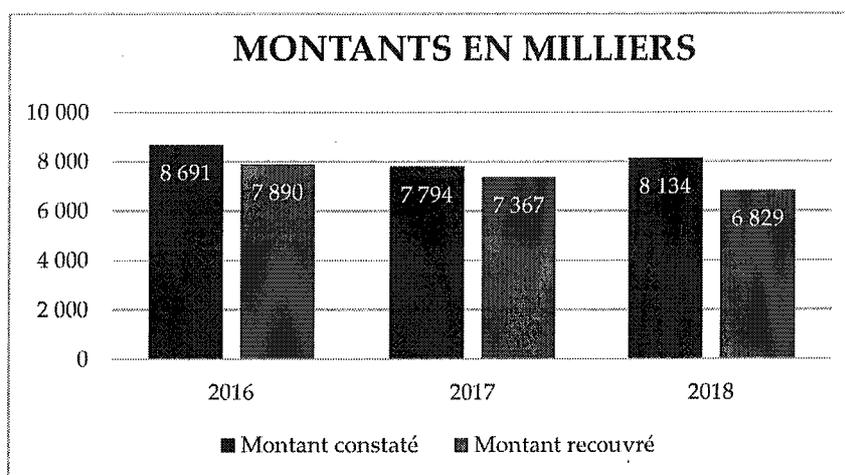
Source Département de Maine-et-Loire

- L'application du juste droit, au travers des décisions du Département suite à litiges, confirmée par le Tribunal administratif
- 428 633 € préservés sur 3 années grâce à la défense des intérêts du Département devant le juge administratif



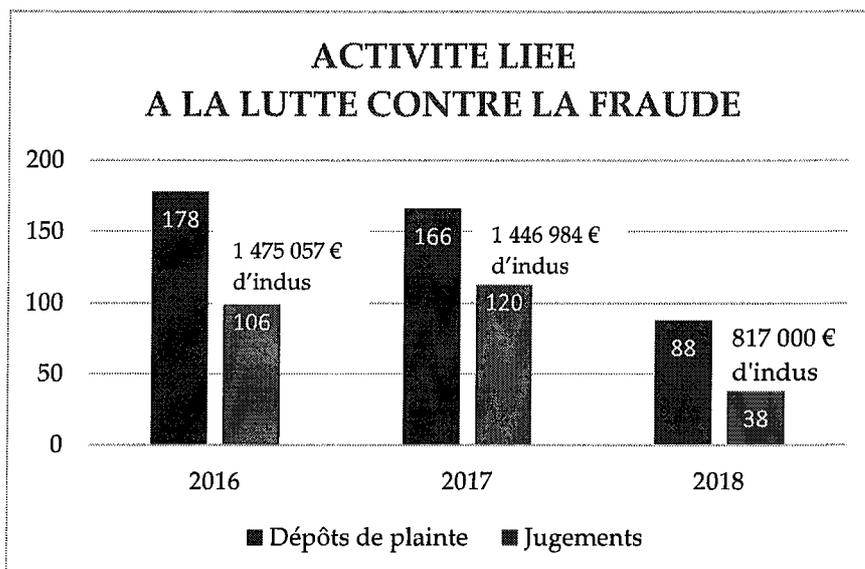
Source CNAF-CCMSA

- Une diminution constante du nombre d'indus décelés par les organismes payeurs illustrant la maîtrise progressive des dépenses grâce à une meilleure information des bénéficiaires et une connaissance plus fine de la législation par les professionnels



Source CNAF-CCMSA

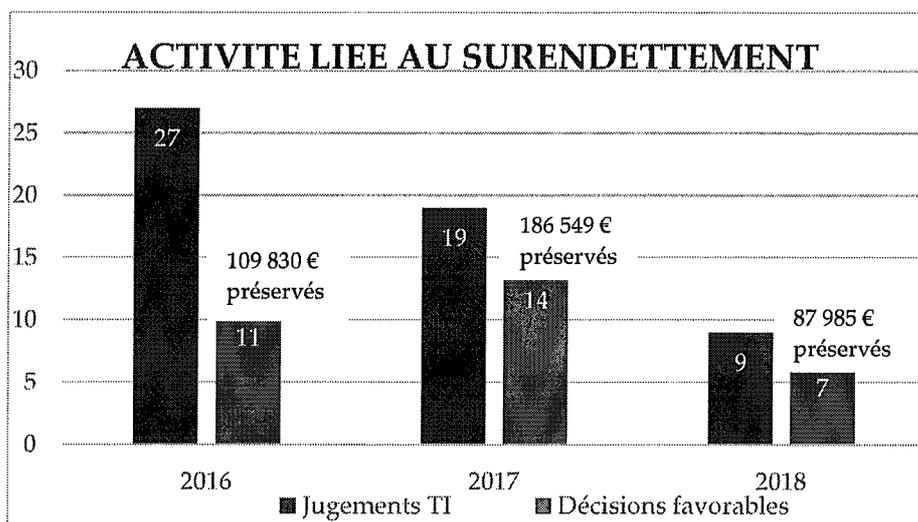
- Une diminution du montant global des indus mais une nette progression du montant moyen de l'indu, 907 € en 2016 contre 1 249 € en 2018
- Une baisse de plus de 13 % du montant d'indus recouvrés malgré une politique de recouvrement « sévère » par les organismes payeurs
- Un nombre de transfert de créances au Département plus important (230 en 2016 contre 345 en 2018) signifiant une impossibilité de recouvrer sur les prestations versées par la CAF/MSA



Source Département de Maine-et-Loire

- Un nombre de dépôts de plainte constant entre 2016 et 2017 ralenti en 2018 lié à un manque de moyens
- Une forte diminution des suites pénales liée à l'absence de réponse du Parquet aux plaintes du Département

Dans le prolongement de la lutte contre la fraude et de la défense de ses intérêts, le Département s'oppose à l'effacement d'une dette de RSA, inscrite dans un plan de surendettement, dans les cas où l'allocation est perçue par le biais de manœuvres frauduleuses.



Source Département de Maine-et-Loire

- 384 364 € globalement préservés
- Un positionnement du Tribunal d'Instance favorable au Département dès lors que la fraude est démontrée et que le poids de la créance RSA, dans le passif du débiteur, est conséquent

2 EXPERIMENTATIONS POUR AUGMENTER LA MAITRISE DES DEPENSES ET LE RECOUVREMENT DES INDUS

AVRIL 2018 : LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

- Aux côtés de 5 autres départements, expérimentation de la médiation préalable obligatoire, avant saisine du Tribunal administratif, exercée par le représentant du Défenseur des droits
- 43 dossiers examinés par le Défenseur des droits en Maine-et-Loire
- 30 procédures clôturées avec maintien de la décision initiale du Département dans 90 % des cas
- 44 % de recours contentieux devant le Tribunal administratif suite à cette procédure

AVRIL 2019 : LE RECOUVREMENT AMIABLE DES INDUS FRAUDULEUX

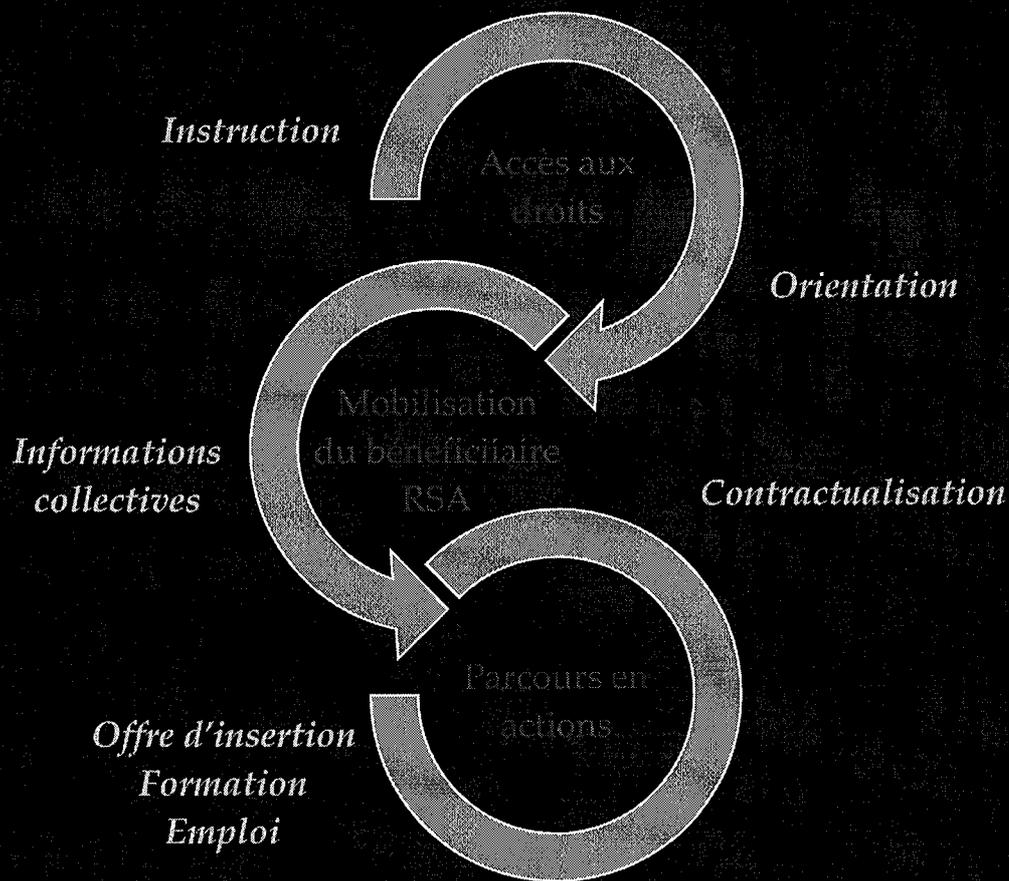
- Proposition d'une procédure amiable pour recouvrer un indu frauduleux
- Uniquement, dans un premier temps, pour les indus gérés par la Paierie départementale
- 28 dossiers concernés pour 220 383 € identifiés au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2018

Perspectives

Une recherche continue de la maîtrise des dépenses

- La poursuite de la réduction du nombre de recours contentieux grâce à la MPO
- Une baisse du nombre de dépôts de plainte grâce à la généralisation du recouvrement amiable des indus frauduleux, notamment ceux recouverts par les organismes payeurs
- Une collaboration plus étroite avec le Parquet lorsque le Département est victime de manœuvres frauduleuses
- Une procédure de recouvrement généralisée pour toutes les créances préservées après jugement administratif, civil ou pénal

**UN NECESSAIRE ET JUSTE EQUILIBRE
ENTRE DROITS ET DEVOIRS...**



« DES PARCOURS DYNAMIQUES »

Si le RSA offre à chaque bénéficiaire un droit à un revenu minimum, il s'inscrit également dans un cadre juridique qui lui demande de tout mettre en œuvre pour s'insérer. La priorité est donnée au retour à l'emploi ou à l'insertion professionnelle ou sociale, pour les plus éloignés du monde du travail. Parallèlement, le Département a l'obligation de proposer à chaque bénéficiaire un accompagnement et des actions d'insertion lui permettant d'atteindre cet objectif.

En avril 2019

La révision du document fondateur signé avec l'ensemble des partenaires :
« la convention cadre relative au dispositif départemental d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA »

- La réaffirmation des principales étapes du parcours, de l'instruction à l'accompagnement en passant par l'orientation et la contractualisation
- Un schéma d'orientation entre l'emploi et le social simplifié (cf. page suivante)
- Un renforcement des accompagnements adaptés pour les publics spécifiques afin de les mobiliser dans un parcours d'insertion vers l'emploi
- Un suivi des obligations
- La recherche d'un enclenchement accéléré des parcours dès l'entrée dans le dispositif RSA

L'IMPULSION D'UNE DYNAMIQUE DE PARCOURS

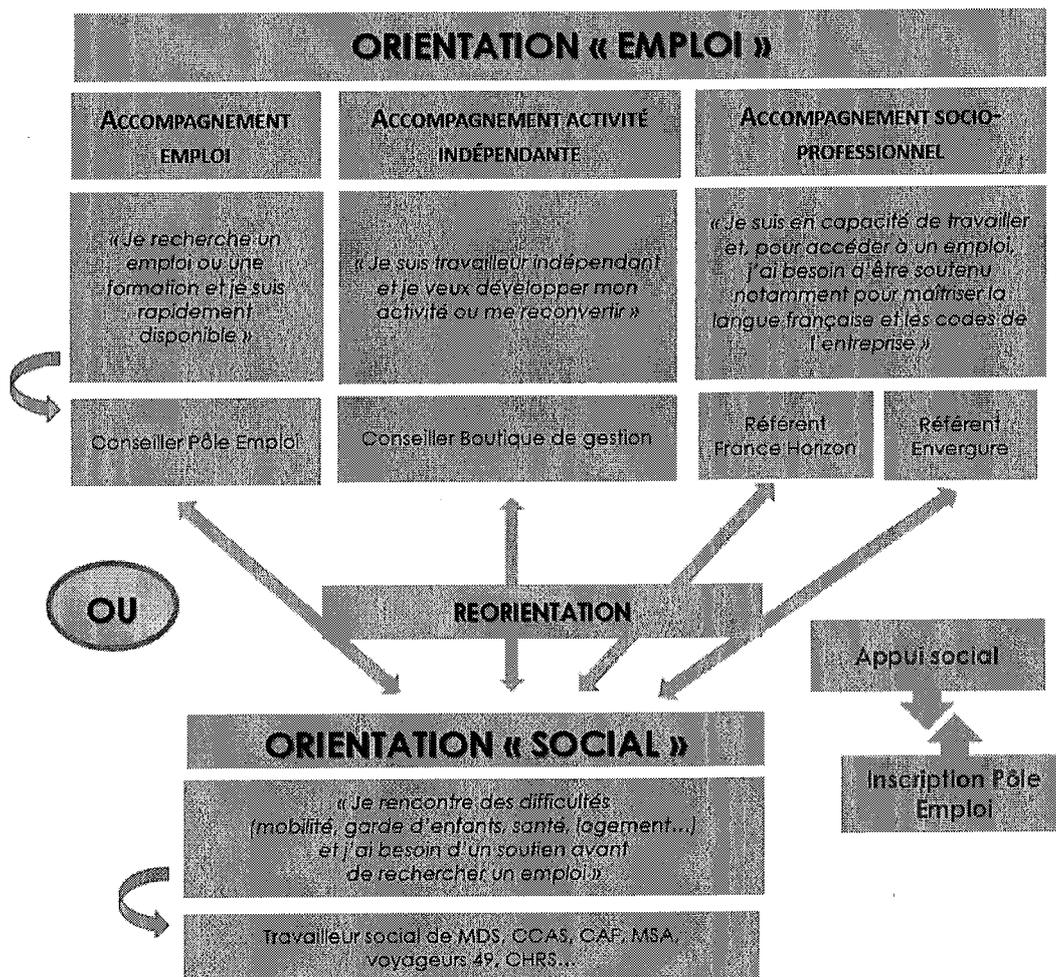
Rappel des objectifs

- Une orientation et un accompagnement adapté
- Le respect des obligations
 - ✓ La contractualisation
 - ✓ L'inscription à Pôle Emploi
 - ✓ La participation aux réunions d'informations collectives obligatoires
- Des démarches d'insertion actives



**UN PARCOURS DYNAMIQUE
PAR LA RESPONSABILISATION DU BENEFICIAIRE**

SCHEMA D'ORIENTATION



L'ORIENTATION : UN ENJEU DE MOBILISATION

Constat au 31/12/18

- Un taux d'orientation élevé = 95 % (identique à celui de 2016 et en baisse d'un point par rapport à celui de 2017)

Taux d'orientation (12/2017)	Classement M&L
Au niveau national	8 ^{ème}
Dans la strate / nbre de foyers BRSA (13000 – 18 000)	1 ^{er}
Dans la strate / nbre d'habitants (+/-700 000 – 900 000)	2 ^{ème}
Au niveau régional	2 ^{ème}

Source statistiques DRESS

- 60 % orientés vers l'emploi dont 51 % à Pôle Emploi
- Près de 2000 bénéficiaires orientés vers des référents spécifiques (travailleurs indépendants, public migrant, gens du voyage...)

Point de vigilance

- Une attention particulière à avoir sur l'orientation des télé-demandeurs pour lesquels il peut être plus difficile de disposer d'informations complètes sur leur situation

Perspectives

- Une instruction et une orientation simultanées avec un enclenchement immédiat de l'accompagnement formalisé par le contrat d'engagements
- Une orientation rapide pour une mobilisation dans un parcours d'insertion dès l'entrée dans le dispositif
- Le renouvellement et le développement des accompagnements adaptés
- L'accompagnement pour l'accès aux droits et pour l'accès au numérique
- Le développement d'un système d'information dématérialisée et partagée avec les partenaires

LA CONTRACTUALISATION : DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Constat au 31/12/18

- Un taux de contractualisation départemental en nette hausse = 84 %
(70 % au 31/12/2016 et 80 % au 31/12/2017)

Taux de contractualisation (hors PE) au 31/12/2017	Classement M&L
Au niveau national	8ème
Dans la strate /nbre de foyers RSA (13000 – 18 000)	1er
Dans la strate / nbre d'habitants (+/-700 000 – 900 000)	2ème
Au niveau régional	1er

Source statistiques DRESS

- Répartition par organisme référent

Organismes référents	Objectifs attendus	Taux réalisé fin 2018
EMPLOI		
Pôle Emploi	95 %	94 %
BGE	80 %	74 %
France Horizon	90 %	70 %
Conseillers emploi formation CEF (Dpt)	90 %	77 %
A noter que les CEF ne sont plus référents RSA depuis le 31/12/18 et positionnés dorénavant en appui aux parcours vers l'emploi suite aux nouvelles orientations de la politique départementale		
SOCIAL		
MDS	80 %	83 %
CCAS	80 %	82 %
CAF	80 %	74 %
MSA	90 %	89 %
GDV	90 %	74 %
Associations type CHRIS	80 %	67 %

Source données Solis – Département de Maine-et-Loire

Perspectives

- Une accélération de l'élaboration du 1^{er} contrat d'engagements
- Une réduction des délais de renouvellement des contrats arrivés à échéance
- Une réduction des délais de validation des contrats grâce à une délégation aux organismes conventionnés
- Une dématérialisation des actes de contractualisation permettant une saisie en temps réel et un gain de temps

L'INSCRIPTION A POLE EMPLOI (dès que la situation le permet)

Constat au 31/12/18

- Des progrès mais un taux d'inscription à Pôle Emploi à améliorer

Organismes référents	Objectifs attendus	Taux réalisé fin 2018
EMPLOI		
Pôle Emploi	95 %	82 %
BGE	30 %	18 %
France Horizon	70 %	58 %
Conseiller emploi formation CEF (Dpt)	95 %	70 %
SOCIAL		
MDS	40 %	37 %
CCAS	50 %	46 %
CAF	40 %	35 %
MSA	20 %	17 %
GDV	30 %	7 %
Associations type CHRS	40 %	35 %

Source données Solis – Département de Maine-et-Loire

- Démarches difficiles pour certains bénéficiaires dans la mesure où les modalités d'inscription via le numérique (en agence ou à distance) sont incontournables
- Une inscription qui reste fragile dès lors que le bénéficiaire n'actualise pas sa situation chaque mois par oubli, négligence ou mauvaise maîtrise de l'outil informatique
- Un frein à l'inscription lié à l'absence de maîtrise de la langue française
- La nécessité d'un accompagnement adapté pour les bénéficiaires relevant d'une orientation « social » pour reconnaître leur capacité à rechercher un emploi
- Une inscription préalable à un accompagnement global permettant une articulation entre l'intervenant « emploi » et l'intervenant « social »

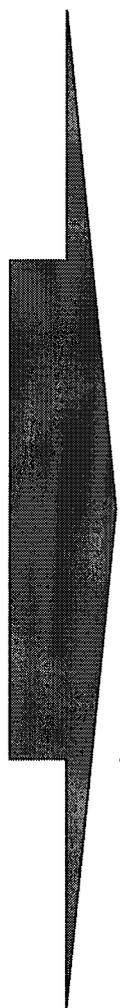
Perspectives

- Faire de l'inscription à Pôle Emploi un des axes du contrat et de l'accompagnement par le référent
- Accompagner le bénéficiaire dans sa démarche d'inscription comme demandeur d'emploi et à l'accès au numérique pour le maintien de son inscription
- Développer des actions pour sensibiliser le bénéficiaire à être acteur de son parcours de demandeur d'emploi
- Poursuivre le rappel et le suivi des obligations pour permettre de réduire les ruptures de parcours des demandeurs d'emploi

LE SUIVI DES OBLIGATIONS

LES MANQUEMENTS AUX DEVOIRS : UNE RUPTURE DU PARCOURS

EN 2018	
Absence à une réunion d'informations collectives obligatoire « droits et devoirs »	390 dossiers
Défaut de contractualisation avec son référent	450 dossiers
Non respect du contrat d'engagements réciproques ou du PPAE	692 dossiers
Non renouvellement du contrat d'engagements réciproques ou du PPAE	228 dossiers
Radiation de la liste des demandeurs d'emploi	729 dossiers



**SAISINE DE
L'EQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE
DEPARTEMENTALE
(EPD)**

**2489 DOSSIERS
EXAMINES
DONT 1611 SANCTIONS
(SOIT 65 %)**

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DEPARTEMENTALE

- Un moyen de responsabiliser le bénéficiaire acteur de son parcours en conditionnant le bénéfice de l'allocation au respect des devoirs
- Une procédure permettant de veiller à ce que les démarches d'insertion soient réalisées pour que l'attribution de l'allocation soit justifiée
- La garantie d'un parcours continu pour réduire les périodes de rupture

Constat au 31/12/18

Année	Nbre dossiers présentés	Nbre de sanctions	% sanctionnés
2016	1283	784	61 %
2017	2384	1556	65 %
2018	2489	1611	65 %

- Nette augmentation du nombre de dossiers* examinés en EPD liée à la mise en œuvre du dispositif rénové : généralisation du passage en EPD pour les allocataires ayant cessé leur inscription à Pôle Emploi et ceux ne participant à la réunion d'informations collectives obligatoire « droits et devoirs »

**le nombre de dossiers ne correspond pas au nombre de personnes, une personne pouvant voir son dossier examiné plusieurs fois*

- Plus de la moitié des dossiers examinés ont pour origine une cessation d'inscription à Pôle Emploi ou une radiation de la liste des demandeurs d'emploi
- Taux de sanction stable
- Une moyenne de 200 dossiers par mois
- Une régularisation plus ou moins rapide



974 régularisés dans les 1^{er} et 2^{ème} mois après l'EPD soit 60 %

**1611
sanctions**

264 régularisés dans les 3^{ème} et 4^{ème} mois après l'EPD soit 16 %

373 radiés du dispositif au terme des 4 mois après EPD soit 23 %

- Une estimation des montants non versés suite à l'application des sanctions de 373 400 €

Perspectives

- Utiliser les flux mensuels Pôle Emploi pour garantir l'examen de toutes les situations des personnes radiées ou en cessation d'inscription
- Garantir la continuité de la procédure lorsqu'un bénéficiaire bascule temporairement hors du périmètre « droits et devoirs »
- Réduire le nombre de dossiers examinés par l'EPD en mobilisant en amont les bénéficiaires sur l'intérêt du respect de ses obligations

ET APRES...



...LE PLAN PAUVRETÉ

La perspective du PLAN PAUVRETE...

La politique volontariste menée par le Département de Maine-et-Loire s'inscrit déjà pleinement dans la perspective du plan pauvreté tant sur le juste droit au RSA que sur la politique d'insertion tournée résolument vers l'emploi. Cet objectif de retour à l'emploi s'accompagne de la mise en place d'un accompagnement global mettant la personne au cœur de son parcours tout en prenant en compte ses besoins sociaux (mobilité, santé, logement...).

La poursuite des actions engagées...

- Une orientation dès la notification du droit et un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire
- Un accompagnement global traitant concomitamment le volet emploi et le volet social avec un enclenchement rapide d'un parcours d'insertion vers l'emploi, formalisé dans un contrat
- Des propositions d'actions d'insertion adaptées aux besoins de l'ensemble du territoire

De nouveaux axes de travail....

- Un parcours, pour chaque bénéficiaire, incluant un accompagnement et/ou une action d'insertion ou de formation pour l'accès et le retour à l'emploi
- Un renforcement de l'accompagnement individuel
- La mise en place d'un dossier consolidé comportant des données « emploi » et « social » accessible au Département et à l'ensemble des partenaires selon les règles RGPD pour un meilleur suivi du parcours
- Le développement d'un système d'information partagée pour fluidifier et accélérer le traitement des dossiers par une dématérialisation des supports et des échanges d'informations et pour un suivi dynamique des étapes du parcours (capitaliser les compétences des bénéficiaires, automatiser les propositions d'actions adaptées, mettre en relation directe les actions et les offres d'emploi...)
- Une dynamisation plus forte des parcours pour accélérer les sorties positives du dispositif pour le plus grand nombre

LEXIQUE

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

EPD : Equipe pluridisciplinaire départementale

MDS : Maison Départementale des Solidarités

MPO : Médiation Préalable Obligatoire

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PE : Pôle Emploi

PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

RSA : Revenu de Solidarité Active

TA : Tribunal Administratif

TI : Tribunal d'Instance

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9